

CIRCULAIRE N° 37 DU 7 SEPTEMBRE 2022

Aux Président(e)s de Ligues régionales

De Jean-Marie Bellicini – Jean-Marc Béraud

Copie Comité directeur
Président(e)s de Comités départementaux
Souäd Rochdi, Directrice générale
Patrick Ranvier Directeur technique national

OBJET : RELAIS COLLECTIF DE LA FLAMME PARIS 2024



Chers Amis,

Dans deux ans, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Si les compétitions s'étendront sur 5 semaines en 2 séquences, les animations démarreront quant à elles plusieurs mois avant les Jeux.

En complément du parcours de la traditionnelle flamme olympique d'Athènes à Paris, le COJOP et le CNOSF organisent un **reliais collectif de la flamme Paris 2024** sur le territoire national, impliquant les fédérations concernées ; deux journées seront identifiées « **Athlétisme** ».

Concrètement, il est demandé aux fédérations olympiques et paralympiques de proposer des sites emblématiques de leur discipline ainsi qu'une structure fédérale qui fera avancer la flamme collectivement (collectif de 24 personnes dont un/une capitaine) selon un parcours en cours de finalisation par le COJOP. Les CROS/CDOS animeront ces villes-étapes.

La Fédération a souhaité associer les Ligues dans la démarche, en leur donnant la possibilité de s'impliquer dans ces relais collectifs de la flamme Paris 2024 en répondant à cet appel à candidature et/ou en les relayant auprès de leurs structures.

Une fois les candidatures consolidées par la FFA (une seule par Ligue), le **choix des 2 relais collectifs « Athlétisme »** sera fait par le COJOP/CNOSF en fonction du parcours de la flamme, de l'articulation avec les autres sports et des diverses contraintes d'organisation.

Les Ligues (ou une de leurs structures) souhaitant être identifiées sont invitées à compléter → **pour le 25 septembre 2022** au plus tard un formulaire en ligne, afin de proposer :

- un site qui a du sens au regard de la discipline (ex : équipement spécifique, lieu à forte pratique, site de compétition reconnu, lieu d'innovation athlétique...);
- une structure fédérale qui sera le contact et l'opérateur territorial en lien avec COJOP/CNOSF si le projet est retenu (un club, un comité ou la ligue elle-même);

- les modalités de présélection des 24 personnes composant le relais collectif, dont 1 capitaine, répondant aux critères obligatoires suivants : parité, licence, inclusion (handicap), intergénération (âge). La définition du mode de présélection est ensuite libre (ex : compétition territoriale, concours, vote...). A ce stade, il est inutile d'identifier nominativement les personnes composant le relais.

Vous avez donc la possibilité, soit de candidater vous-même au nom de la Ligue, soit de proposer un projet porté par une structure fédérale de votre région. Dans tous les cas, seule une candidature par Ligue est acceptée.

Si vous le souhaitez, vous pouvez donc transmettre le lien du formulaire aux clubs et comités de votre ligue.

En cas de réponses multiples, le Conseil National des Ligues vous transmettra sous forme de tableau de synthèse les candidatures de votre territoire afin que vous décidiez du projet qui vous semble le plus en phase avec les objectifs de la Ligue et l'esprit olympique de l'opération.

CALENDRIER

- 5 septembre 2022 : circulaire fédérale et ouverture du formulaire en ligne
- 25 septembre 2022 : clôture de l'appel à candidature
- 28 septembre 2022 (uniquement en cas de candidatures multiples dans une ligue) : choix de la Ligue parmi les candidatures reçues
- 30 septembre 2022 : envoi par la FFA des propositions au COJOP/CNOSF
- Premier trimestre 2023 : choix par le COJOP/CNOSF

→ accès au formulaire en ligne : <https://forms.gle/HMGvHsE1NVwnnr2F8>

Recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Jean-Marc BERAUD
PRESIDENT DU CNL